

LE PARLEMENT DES ENFANTS - 22^{ème} EDITION

En 2017-2018, l'Assemblée nationale et le ministère de l'Éducation nationale, organisent conjointement la 22^e édition du Parlement des enfants.

S'adressant depuis 1994 aux élèves de cours moyen 2^{ème} année (CM2), Le Parlement des enfants permet aux écoliers, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur lors d'un travail en classe réalisé durant une partie de l'année scolaire.

En favorisant, la compréhension du sens et des symboles de la République, ainsi que des raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une démocratie, il participe à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement, s'inscrivant ainsi pleinement dans le parcours citoyen de l'élève (circulaire n° 2016-092 publiée au BOEN du 23 juin 2016).

1 - Le thème 2017-2018

Les classes retenues doivent rédiger une proposition de loi de leur choix sur le thème annuel de l'opération :

« La protection de la biodiversité »

L'érosion de la biodiversité sur terre et dans les océans est aujourd'hui au cœur de toutes les préoccupations. L'examen de ce thème devrait permettre aux enseignants de sensibiliser les élèves sur l'importance d'un écosystème varié pour l'Homme, mais aussi de ses responsabilités, en abordant les causes de cette érosion et la recherche de bonnes pratiques visant au rétablissement d'une relation harmonieuse avec son environnement.

2 - Le déroulement de l'opération

2.1 Participation à l'opération

Il est prévu la participation **d'une classe de CM2 par circonscription électorale** sur la base de la carte de circonscriptions en vigueur lors des élections législatives de 2012.

2.1.1 Déclaration de candidature

Toutes les classes de CM2 peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. L'enseignant qui souhaite participer à l'opération est invité à bien prendre connaissance des conditions cadrant la participation des classes françaises à l'étranger et à envoyer sa candidature à l'IEN-AEFE en résidence désigné sur chaque circonscription comme référent du projet (voir le tableau en fin de document) avant le **10 novembre 2017**.

Il explique, en une trentaine de lignes maximum, les raisons pour lesquelles il souhaite participer à l'opération en précisant :

- son adresse électronique ;

- les coordonnées complètes de l'école ;

- le nom de la ou du député(e) et le numéro de la circonscription électorale concernés (un outil permettant de déterminer la ou les circonscriptions dans lesquelles se situe une commune ou un canton est accessible sur la page du site Éduscol : <http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>).

2.1.2 Sélection des participants

Chaque IEN-AEFE référent choisit une classe pour la circonscription électorale, après avoir pris l'avis d'opportunité des postes diplomatiques et dans la mesure du possible en lien avec les députés concernés.

L'IEN- AEFE référent peut, s'il le juge utile, envisager la consultation d'une commission de sélection. Il veillera par ailleurs à ce que la même école ne soit pas sélectionnée plusieurs années consécutives.

2.1.3 Envoi de la liste des classes participantes aux instances nationales

Chaque IEN-AEFE référent transmettra les coordonnées de la classe retenue pour chaque circonscription électorale à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO-B3-4) par courrier électronique uniquement avant le 24 novembre 2017, à l'adresse suivante : parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr

Le formulaire de transmission est téléchargeable sur le site Eduscol via le lien : <http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>.

Une copie sera adressée au service pédagogique de l'Agence à isabelle.picault@diplomatie.gouv.fr et également à dominique.collado@mifmonde.org quand un établissement Mlf est concerné.

2.2 Élaboration des propositions de loi par les élèves

2.2.1 Documentation pédagogique

Afin d'aider l'enseignant dans la préparation et l'animation des travaux dans sa classe, l'Assemblée nationale envoie au cours du mois de décembre **un colis pédagogique** composé d'une documentation à destination de l'enseignant et de brochures destinées aux élèves.

2.2.2 Format à respecter impérativement

La proposition de loi comprend un exposé des motifs d'une page et quatre articles au maximum également rédigés sur une page (format A4 : 21 x 29,7 cm). Elle est rédigée à l'indicatif présent. Les enseignants veillent à ce que les propositions relèvent bien du domaine de la loi et non du domaine réglementaire. Une note de l'Assemblée nationale sur la distinction entre le domaine de la loi et le domaine du règlement est jointe au colis pédagogique envoyé en décembre.

2.2.3 Approfondissement possible

Le travail pédagogique peut être utilement complété par une rencontre de la classe avec le ou la député(e) de la circonscription.

2.2.4 Envoi des travaux

L'enseignant adresse la proposition de loi à l'IEN – coordonnatrice du premier degré au service pédagogique de l'AEFE– avant **le 21 mars 2018** (isabelle.picault@diplomatie.gouv.fr). Aucun de ces travaux ne sera restitué. Ces propositions seront ensuite communiquées à la DGESCO.

2.3 Sélection nationale

La sélection nationale se fait en deux temps : un jury opère une première sélection, puis l'ensemble des classes participantes est appelé à faire son choix parmi les propositions de loi finalistes.

2.3.1 Sélection du jury national

Le jury, composé de députés et de membres désignés par le ministère de l'éducation nationale, d'un membre de l'AEFE et d'un membre de la Mlf se réunit le **7 mai 2018** pour sélectionner, sans les classer, les quatre meilleures propositions de loi parmi celles envoyées par les jurys académiques, les collectivités d'outre-mer et les élus des Français établis à l'étranger.

2.3.2 Vote des classes participantes

À l'issue de la réunion du jury national, les quatre propositions retenues sont mises en ligne sur le site www.parlementdesenfants.fr, afin que les classes puissent en débattre et choisir la proposition de loi qui leur semble être la meilleure.

La classe exprime son choix par un **vote électronique** sur ce site. L'enseignant, à l'aide du code d'accès et de l'identifiant qui lui ont été transmis par les services de l'Assemblée nationale, peut poster des contributions et enregistrer le vote final de sa classe sur l'une des quatre propositions de loi finalistes. **Le vote électronique doit être enregistré avant le mercredi 30 mai 2018 à 12 heures.**

2.4 Proposition de loi et classe lauréate

Les résultats du vote électronique sont mis en ligne au plus tard **le jeudi 31 mai 2018**.

La classe dont la proposition de loi a recueilli le plus grand nombre de suffrages est invitée à l'Assemblée nationale avec son enseignant **le mercredi 20 juin 2018** pour la remise de son prix. L'organisation de ce déplacement est assurée par les services de l'Assemblée nationale. Ceux-ci sont chargés d'informer la classe lauréate des modalités pratiques ; les frais sont pris en charge par l'Assemblée nationale.

Toutes les équipes éducatives sont encouragées à consulter la page Eduscol dédiée à l'opération (eduscol.education.fr/parlementdesenfants) sur laquelle figurent des informations complétant la présente note (calendrier, contacts, etc.).

Le regroupement d'informations et la gestion d'opérations concernant 577 classes constituent une lourde charge pour les services du ministère et pour ceux de l'Assemblée nationale. Ainsi, le respect du calendrier et des procédures définis par la présente note est particulièrement important pour le bon déroulement de cette opération.

En vous remerciant pour le concours que vous apporterez au succès de cette action éducative.

Renseignements sur l'opération:

Site Internet officiel: www.parlementdesenfants.fr

Assemblée nationale

Téléphone: 01.40.63.57.71.

Courriel: parlement-enfants@assemblee-nationale.fr

Ministère de l'éducation nationale - Direction générale de l'enseignement scolaire Téléphone:

01.55.55.21.55

Courriel : parlementdesenfants.dgesco@education.gouv.fr

Informations et documents sur eduscol:

<http://eduscol.education.fr/parlementdesenfants>

Tableau récapitulatif des IEN AEFE référents pour chaque circonscription 2017 / 2018

IEN AEFE	Nom et adresse électronique
1^{ère} : USA / Canada	Sophie BEAUMONT ien.an@aefe.fr
2^{ème} : Amérique centrale et du sud	Bruno SEWERYN ien.amlanord@aefe.fr
3^{ème} et 4^{ème} : Europe du nord et Benelux	Myriam FOURNIER-DULAC ien.zenos@aefe.fr
5^{ème} : Espagne, Portugal, Monaco, Andorre	Laurent PIETRI ien.zei@aefe.fr
6^{ème} : Suisse, Liechtenstein	Thierry HOUYEL ien.zeco.berlin@aefe.fr
7^{ème} : Europe centrale et orientale	Thierry HOUYEL ien.zeco.berlin@aefe.fr
8^{ème} : Europe du sud	Philippe KEREBEL ien.zese@aefe.fr
9^{ème} : Afrique de l'ouest	Pascale POUZOULET ien.ao@aefe.fr
10^{ème} : Afrique de l'est - Moyen orient	Olivier LEMERCIER ien.aao@aefe.fr
11^{ème} : Asie - Océanie	Claudie RICCI ien.ap.bangkok@aefe.fr

